



PROCÉDURE D'INSCRIPTION DANS LES FORMATIONS, DES ÉTUDIANTS et ÉTUDIANTES ACCEPTÉ.ES EN CÉSURE (2024-2025)

- Pour les étudiants et étudiantes de l'IUT Paul Sabatier : démarches des inscriptions en suivant le lien ci-dessous :
- IUT Paul Sabatier (Toulouse Auch Castres) : https://iut.univ-tlse3.fr/formalites-d-inscription/ contact.scolarite@iut-tlse3.fr
- Pour les étudiants et étudiantes de la FSI, F2SMH, Santé : démarches des inscriptions en suivant les démarches décrites ci-dessous :

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN LIGNE

Après réception de <u>la fiche d'engagement préalable</u> signée par toutes les parties attestant que la césure est acceptée, vous devrez :

- > POUR UNE CÉSURE ACCEPTÉE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025
- 1. Vous acquitter de la CVEC sur le site http://cvec.etudiant.gouv.fr/ avant votre inscription à l'université
- 2. Vous inscrire en ligne pour une 1ère inscription (à compter du 9 juillet 2024) : https://iaprimo.univ-tlse3.fr/iaprimo/ident1.jsf

Vous inscrire en ligne pour une réinscription (à compter du 9 juillet 2024) : https://wsscol2.univ-tlse3.fr/apoweb/etapes/identification.jspx

<u>Attention</u>: le montant des droits d'inscription indiqué en fin de saisie est celui du taux plein. Les étudiants en césure sur 1 année universitaire paient le taux réduit du diplôme.

Choisir le mode de paiement différé : le montant à payer sera communiqué par mail par la scolarité générale.

- 3. Déposer les pièces justificatives demandées sur la plateforme prévue à cet effet : https://pjweb.univ-tlse3.fr/pjweb
- 4. Envoyer par mail <u>la fiche d'engagement préalable</u> signée par toutes les parties attestant que la césure est acceptée sans réserve à scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr
- 5. Un lien de paiement en ligne vous sera envoyé par mail : paiement en ligne par carte bancaire.

- 6. Prendre rendez-vous à partir du 22 août 2024 sur l'ENT :
 - 1ère inscription : pour récupérer votre carte étudiante
 - <u>Réinscription</u>: pour retirer le sticker 2024-2025 sur présentation de votre certificat de scolarité 2024-2025 téléchargeable sur votre <u>ENT</u>, et votre carte étudiante.

> POUR UNE CÉSURE ACCEPTÉE POUR 1 SEMESTRE (S1 ou S2)

- 1. Vous acquitter de la CVEC sur le site http://cvec.etudiant.gouv.fr/ avant votre inscription à l'université
- 2. Vous inscrire en ligne pour une 1ère inscription (à compter du 9 juillet 2024) : https://iaprimo.univ-tlse3.fr/iaprimo/ident1.jsf

Vous inscrire en ligne pour une réinscription (à compter du 9 juillet 2024) : https://wsscol2.univ-tlse3.fr/apoweb/etapes/identification.jspx

Les étudiants en césure sur 1 semestre paient le taux plein du diplôme

- 3. Déposer les pièces justificatives demandées sur la plateforme prévue à cet effet : https://pjweb.univ-tlse3.fr/pjweb
- 4. Envoyer par mail <u>fiche d'engagement préalable</u> signée par toutes les parties attestant que la césure est acceptée à <u>scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr</u>
- 5. Prendre rendez-vous à partir du 22 août 2024 sur l'ENT :
 - 1ère inscription : pour récupérer votre carte étudiante
 - <u>Réinscription</u>: pour retirer le sticker 2024-2025 sur présentation de votre certificat de scolarité 2024-2025 téléchargeable sur votre <u>ENT</u>, et de votre carte étudiante.

INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Pour une césure demandée et obtenue sur l'année universitaire 2024/2025, c'est le Bureau des Césures (dfvu.cesure @univ-tlse3.fr) qui procédera automatiquement à cette IP spéciale Césure : CESURE ANNEE ou SEMESTRE.

Pour une césure demandée et obtenue sur 1 semestre seulement, vous devez vous rapprocher du **Secrétariat Pédagogique de la Formation** pour procéder à vos inscriptions pédagogiques pour le semestre non concerné par la Césure.

Si vous êtes en « **Accompagnement renforcé** », vous pourrez obtenir des ETCS : ceux-ci seront attribués à votre retour de césure après la validation de votre Référent et portés au supplément au diplôme.

Dans les autres cas, « **Encadrement normal** », sous réserve de la validation finale de la césure, cette dernière figurera au supplément au diplôme.